

## CERTIFICAT DE CONTROLE DU SOL

délivré en vertu des dispositions du décret du 1<sup>er</sup> mars 2018 relatif à  
la gestion et à l'assainissement des sols

### IDENTIFICATION DE LA PARCELLE

#### SITUATION CADASTRALE

PARCELLE CADASTREE OU L'AYANT ETE : **BAELEN, 1DIV/BAELEN, SECTION A, N° 432 H3**

#### ADRESSE

Rue : Rue des Bas Fourneaux  
CP : 4837      Commune : Baelen

SUPERFICIE : 2.217 m<sup>2</sup>

AFFECTATION AU PLAN DE SECTEUR : ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE MIXTE

USAGE EFFECTIF : PETITE INDUSTRIE

ZONE PARTICULIERE : /

### STATUT DE LA PARCELLE

Le présent certificat de contrôle du sol atteste que la **parcelle** a fait l'objet d'une **étude d'orientation** et que les concentrations en polluants mesurées sont conformes aux exigences du décret et de son (ses) arrêté(s) d'exécution.

### INFORMATIONS DETAILLEES

#### 1. PORTEE DU CERTIFICAT

LE PRESENT CERTIFICAT PORTE SUR L'ENTIERETE DE LA PARCELLE

#### 2. MESURES DE SECURITE A RESPECTER

Restrictions d'usage :

Sur base des concentrations en polluants mesurées, **la parcelle** est compatible avec le(s)  
usage(s) suivant(s) :  
type IV : récréatif et commercial  
type V : industriel

## DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent certificat de contrôle du sol est délivré sur base des documents suivants :

Références des documents	Date d'approbation par l'administration	Base légale	
		2008 <sup>1</sup>	2018 <sup>2</sup>
- Etude d'orientation référencée 3792/D4054, réalisée par l'expert agréé Geolys sprl	approuvée par défaut selon les conclusions de l'expert en date du 18 juin 2021		X
- Extrait de la documentation patrimoniale : BAELEN, 1DIV/BAELEN, SECTION A, N° 432H3, datée du 22/04/2021.			

## CONDITIONS DE VALIDITE DU CERTIFICAT

TOUT USAGE OU MODIFICATION DE LA CONFIGURATION DES LIEUX CONTRAIRES AUX DISPOSITIONS DU PRESENT CERTIFICAT OU LE NON-RESPECT DES MESURES DE SECURITE ENTRAINENT LA NULLITE DU PRESENT CERTIFICAT.

SI LA PARCELLE FAIT L'OBJET D'UNE MISE A DISPOSITION A UN TIERS (EXPLOITANT, LOCATAIRE, ...) A TITRE GRATUIT OU ONEREUX, LE PROPRIETAIRE S'ENGAGE A INFORMER LES OCCUPANTS DU CONTENU DU PRESENT CERTIFICAT.

Délivré à Namur, le

06 JUIL. 2021

La Directrice,



Bénédicte Dusart.

<sup>1</sup> Décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols

<sup>2</sup> Décret du 1<sup>er</sup> mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols



